

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**Un bulletin par personne et par stage**

À renvoyer à la FNEY : 3, rue Aubriot - 75004 Paris

Nom .....

Prénom ..... Né(e) le .....

Adresse (lisible et complète) .....

.....

.....

Téléphone .....

E-mail : .....

**Participera en qualité de :**

- pratiquant de yoga
- membre professeur stagiaire de la FNEY
- membre professeur titulaire de la FNEY
- élève d'une école de formation d'enseignants

Laquelle : .....

Date de votre inscription : .....

Indispensable en cas de désistement, de liste d'attente ou de litige.

**S'inscrit au stage suivant :**

Lieu ..... Date .....

Enseignant .....

*ou à défaut, si le premier est complet, au stage suivant :*

Lieu ..... Date .....

Enseignant .....

**Verse la somme de ..... € en acompte de son stage**

en espèces       par chèque (à l'ordre la FNEY)

par virement bancaire :

code banque : 10278 - code guichet : 06041

compte : 000 257 469 41 - clé RIB : 34

(informez-nous de votre virement).

**et joint 27€ de cotisation**

(à l'ordre de l'AGAY) au titre de la cotisation 2012-2013, si je ne suis pas membre de l'UNY.

Signature .....



## Inscriptions

### Modalités de règlement

Pour vous inscrire, consultez le programme du séminaire choisi, et envoyez avec ce bulletin dûment rempli, l'acompte demandé (ou le règlement dans sa totalité). Les chèques sont à libeller à l'ordre de la FNEY.

À réception de votre acompte, vous recevrez une confirmation d'inscription et une feuille d'informations pratiques.

Si vous n'avez pas encore cotisé à l'une des associations affiliées à l'UNY, veuillez joindre à votre envoi un supplément de 27€ à titre de cotisation (à l'ordre de l'AGAY).

Il est demandé aux étrangers de régler par mandat international. Le solde de chaque stage est à verser au plus tard deux mois avant le début du stage.

La Fédération étant reconnue comme organisme de formation, vous pouvez faire prendre en charge la partie pédagogique de votre séminaire.

Si telle est votre demande, contactez le secrétariat dès votre inscription.

### Règles de désistement

Les personnes qui se désistent :

- abandonnent l'acompte en totalité, cotisation éventuelle comprise, si le désistement intervient moins de deux mois avant la date du séminaire,
- abandonnent la totalité du montant du séminaire, si le désistement intervient moins d'un mois avant la date du séminaire.

*Les prix annoncés s'entendent tout compris, sauf le voyage.*

*Pour les stages se déroulant à Paris, l'hébergement et les repas restent à votre charge.*

*La FNEY se réserve le droit d'apporter toute modification au programme, en cas de force majeure.*